



COMMISSION SCOLAIRE
DU LAC-SAINT-JEAN

AVIS D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT

AVIS est par la présente donné que le Règlement 2010-2 concernant les fonctions et pouvoirs délégués et reconnus au directeur général a été adopté lors de la séance du conseil des commissaires du 15 juin 2010. Ce règlement entrera en vigueur le 23 juin 2010.

Donné à Alma, le 23 juin 2010

Christine Flaherty, secrétaire générale
et directrice des communications
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Centre administratif
350, boul. Champlain Sud
Alma (Québec) G8B 5W2
Tél. : 418 669-6000 poste 5201

www.cslsj.qc.ca